

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00774 Numéro SIREN : 821 738 945 Nom ou dénomination : 5Ms-SERVICES
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt 3530

Désignation de l'entreprise : SASU 5Ms-SERVICES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 869 ALL LA POINTE DES MOINES		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 82173894500020		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31/12/2020	
		N-1 31/12/2019	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 916 114	
		2 789	
		1 913 325	
		1 897 395	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immunisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SASU 5MS-SERVICES			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1.000.000,00)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	683 087	397 855
	Report à nouveau	DH	149 580	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	156 329	434 812
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	1 098 996
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	426 679	569 636
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	324 729	337 707
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 374	318
	Dettes fiscales et sociales	DY	33 833	47 064
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	24 714	4
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	814 329	954 728
Ecart de conversion passif *		(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 913 325	1 897 395
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	532 296	599 803
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SASU 5Ms-SERVICES				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	22 500	FB		FC	22 500	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	153 405	FH		FI	153 405
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	175 905	FK		FL	175 905	180 090
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	11 925	15 938
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	187 830
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	22 500	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	31 293	34 622
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 820	721
	Salaires et traitements*					FY	138 263	80 633
	Charges sociales (10)					FZ	42 849	17 744
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	236	236
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE	1	4		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	237 961
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(50 131)	62 070
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	200 000	400 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	214	302
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	200 214	400 302
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 894	12 688
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	9 894	12 688
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	190 321	387 614
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	140 190	449 684

Désignation de l'entreprise : SASU 5Ms-SERVICES										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(16 139)	14 872	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	388 045	596 330	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	231 716	161 519	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	156 329	434 812	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	755		
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	11 925	15 938	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			obligatoires	A9						
			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SASU 5Ms-SERVICES

868 ALL LA POINTE DES MOINES
VILLA BELLA ROCCA PARC STA LUCIA
83700 ST RAPHAEL

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

SELAS LEMALLE EXPERTS ASSOCIES
189 Chemin de Faissole

06250 MOUGINS
04 93 69 13 16

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Composition du capital social	14
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Disponibilités enEuros	14
Charges à payer	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 913 325.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 75 905.00 Euros et dégageant un bénéfice de 156 328.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'événement COVID 19 ne remet pas en question la continuité d'exploitation de la société.

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement autre que ceux déjà pris en compte dans les états financiers et l'annexe comptable.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 001		
TOTAL	3 001		
Autres participations	1 540 501		
TOTAL	1 540 501		
TOTAL GENERAL	1 543 502		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 001	3 001
TOTAL			3 001	3 001
Autres participations			1 540 501	1 540 501
TOTAL			1 540 501	1 540 501
TOTAL GENERAL			1 543 502	1 543 502

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 553	236		2 789
TOTAL	2 553	236		2 789
TOTAL GENERAL	2 553	236		2 789

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	236				
TOTAL	236				
TOTAL GENERAL	236				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	20 621	20 621	
Impôts sur les bénéfices	65 504	65 504	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 507	4 507	
Groupe et associés	53 846	53 846	
Débiteurs divers	100 152	100 152	
Charges constatées d'avance	230	230	
TOTAL	244 859	244 859	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	426 679	144 646	282 033	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 374	4 374		
Personnel et comptes rattachés	2 145	2 145		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 487	20 487		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 871	5 871		
Autres impôts taxes et assimilés	5 331	5 331		
Groupe et associés	324 729	324 729		
Autres dettes	24 714	24 714		
TOTAL	814 329	532 296	282 033	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	142 957			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000		1 000		1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	3 836
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	458
Dettes fiscales et sociales	5 085
Autres dettes	24 714
Total	34 093

5Ms-SERVICES

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 100.000 €

868 Allée de la pointe des moines

Villa Bella Rocca

Parc Santa Lucia

83700 SAINT-RAPHAEL

821 738 945 RCS FREJUS

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021 (EXERCICE CLOS LE 31/12/2020)

DEUXIEME DECISION – Rectification d'erreur matérielle affectation du résultat exercice 2019

L'Associé unique indique que suite à une erreur matérielle, l'Expert comptable de notre société a établi une liasse fiscale rectificative relative à l'exercice 2019 et qu'elle entraîne de ce fait une incidence sur l'affectation du résultat de l'année passée.

En conséquence, l'associé unique constate que le bénéfice net comptable de l'exercice 2019 s'est élevé à 434.812 euros et régularise l'affectation du résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 285.232 euros au poste autres réserves au passif du bilan qui passe de ce fait de la somme de 397.855 à la somme de 683.087 euros.
- Le solde de 149.580 euros sur le compte report à nouveau au passif du bilan qui passe de ce fait à un égal montant.

DEUXIEME DECISION – Affectation du résultat de l'exercice 2020

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de de l'exercice clos le 31/12/2020 d'un montant de 156.329 euros au poste autres réserves au passif du bilan qui passe de ce fait de 683.087 euros à 839.416 euros.

Elle décide de même d'affecter la somme de 149.580 euros inscrite au compte report à nouveau au passif du bilan au poste autres réserves qui passe de ce fait à la somme de 988.996 euros.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue lors des trois précédents exercices.

Pour Copie Conforme de présidente


5Ms-SERVICES

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 100.000 €

868 Allée de la pointe des moines

Villa Bella Rocca

Parc Santa Lucia

83700 SAINT-RAPHAEL

821 738 945 RCS FREJUS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Monsieur MOUTERDE Christophe, Président associé unique de la société a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

Tous les documents habituels nécessaires ont été tenus à la disposition de l'associé unique au siège social, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat et l'annexe dudit exercice,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.
- Le livre d'inventaire.

I - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 175.905 euros, il est en baisse de 2,32%.

Les achats de marchandises se sont élevés à 22.500 euros et ont consommé 12,79% du chiffre d'affaires.

Les autres achats et charges externes se chiffrent à 31.293 euros, ils représentent 17,79% du chiffre d'affaires et ils sont en baisse de 9,62%.

Les impôts, taxes et versements assimilés ont été acquittés pour 2.820 euros, soit 1,60% du chiffre d'affaires et une hausse de 291,12%.

Les salaires et traitements augmentés des charges sociales ont été versés pour 181.112 euros, ils ont consommé 102,96% du chiffre d'affaires et ils sont en hausse de 84,10%.

La dotation aux amortissements et les autres charges figurent respectivement au compte de résultat pour 236 euros et 1 euros.

Compte tenu des éléments qui précèdent, on obtient un résultat d'exploitation négatif pour 50.131 euros.

Après imputation des produits et charges financiers et des produits et charges exceptionnels, il en ressort un bénéfice net comptable de 156.329 euros.

Régularisation d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 :

Suite à une erreur matérielle qui a faussé le résultat de l'année dernière, l'Expert comptable de la société a établi une liasse rectificative.

Le Président proposera au cours de l'assemblée générale de rectifier cette erreur, d'approuver le bénéfice net comptable rectifié de l'exercice 2019 d'un montant de 434.812 euros et de l'affecter de la façon suivante :

- 285.232 euros au poste autres réserves au passif du bilan qui passerait de ce fait de la somme de 397.855 à la somme de 683.087 euros.
- Le solde de 149.580 euros sur le compte report à nouveau au passif du bilan qui passerait de ce fait à un égal montant.

Proposition d'affectation du résultat :

En ce qui concerne l'affectation des résultats de l'exercice 2020, le Président proposera d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31/12/2020 d'un montant de 156.329 euros au poste autres réserves au passif du bilan qui passerait de ce fait de 683.087 euros à 839.416 euros.

Il proposera de même d'affecter la somme de 149.580 euros inscrite au compte report à nouveau au passif du bilan au poste autres réserves qui passerait de ce fait à la somme de 988.996 euros.

Rappel des dividendes distribués :

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée lors des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conventions réglementées :

Avec la SAS "TRANSPORTS GALOT", Filiale de notre société suite à la TUP de la SAS DEUX M. SERVICES-2M-SERVICES à notre société avec effet au 01/07/2017

En date du 27 octobre 2016, un mandat de direction a été conclu avec la SAS TRANSPORTS GALOT prévoyant la mise à disposition de Mr Christophe MOUTERDE en qualité de représentant permanent.

En contrepartie de ses fonctions de Présidente, notre société perçoit :

- Une rémunération fixe de 12.500 € HT par mois.
- Une rémunération variable comportant 2.000 € HT mensuels à titre de provision, indexée sur le résultat d'exploitation de la société et calculée selon la formule suivante :
$$\text{Résultat d'exploitation} \times (\text{résultat d'exploitation} / \text{Chiffre d'affaires}) \times 2$$
avec application de ce ratio au résultat d'exploitation de l'exercice.

Le montant pris en charge sur l'exercice 2020 s'élève à 153.405 euros.

Avec Monsieur MOUTERDE Christophe, associé unique

La rémunération globale brute annuelle perçue par Monsieur MOUTERDE Christophe au cours de l'exercice 2020 s'est élevée à la somme de 97.949,16 euros dont :

- 24.000 euros au titre de ses fonctions de Président de la société.
- 73.949,16 euros au titre de son contrat de travail en qualité de Directeur technique.

Informations sur les délais de paiement :

Est annexé au présent rapport, le tableau d'information sur les délais de paiement.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Nous attendons beaucoup de la fin la pandémie pour 1) faire repartir notre CA à la hausse notamment pour nos activité de distribution sur le 06 qui sont en lien direct avec la consommation des ménages (livraisons magasins et grandes surfaces) 2) faire des économies car des sommes importantes ont été mobilisées en 2020 pour lutter contre le virus (gants; masques, désinfectants, ménage etc).

Dans le même temps notre société continue de suivre de très près l'évolution de cette épidémie afin de mettre en place toutes les actions appropriées pour, en priorité, protéger au mieux la santé des employés, clients et de tous les tiers travaillant auprès du Groupe, mais aussi réduire autant que possible les impacts économiques de cette épidémie.

Nous avons dû faire face en Février 2021 a une attaque informatique et avons perdu 15 jours de données. Après de nombreux efforts de notre personnel tout a pu être récupéré et la situation est redevenue normale. Les conséquences ont été financières (impact de 7 000 Euros) pour lequel nous attendons un geste de notre fournisseur et un décalage de trésorerie qui va se résorber dans le temps sur 2021. Des mesures additionnelles ont été prises notamment pour renforcer notre politique de sécurité informatique.

Nous avons investi sur un logiciel permettant la connexion à distance avec des ordinateurs portables adaptés, à ce jour nous avons toujours en télétravail partiel plusieurs salariés.

III EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Même si nous nous attendons à de meilleurs résultats en 2021 comparé à 2020 nous ne pourrons pas combler entièrement le retard pris sur 2019.

Nous mettons tout en place pour réaliser des économies sur les postes de charges impactées négativement en 2020 (Intérim – réparations matériels roulants – achat Covid)

Tous nos clients sont présents avec pour certains un peu moins d'activité et nous gagnons régulièrement de nouveaux clients.

IV - RECHERCHE - DEVELOPPEMENT DIVERS :

Nous vous présentons les modifications de notre business plan mis en place pour notre filiale TRANSPORTS GALOT principalement dues à la crise pandémique :

Sur le plan qualitatif :

- Retrouver le niveau de CA de 2019 le plus rapidement possible.
- Suivre l'évolution du type de clientèle (top 200) :
 - surveiller que chaque client ne dépasse pas 10% du ÇA
 - surveiller pour chaque client une baisse de 10% du ÇA N/N-1 sinon déclencher une visite commerciale.
- Maintenir notre productivité :
 - en maîtrisant l'utilisation de l'intérim. (< 5% du ÇA). Un focus important est mis sur ce point car nous avons toujours en longues absences 3 salariés.
 - en maintenant notre politique d'investissement (150 K€ /an)
 - en contrôlant et en analysant les frais engagés sur les véhicules (3% du CA)
 - en optimisant l'utilisation de l'informatique (pannes <5).
 - en contrôlant les coûts de la sous-traitance (<33% du ÇA)
 - en contrôlant le nombre d'express (<4 en moyenne / mois)
 - en économisant cette année les sommes importantes qui ont été consacrées à la protection anti-virus en 2020 (masques, désinfectant, etc)
- Nous avons renforcé notre service SAV afin d'augmenter le suivi des livraisons et garantir des livraisons en temps et heures en anticipant les actions correctives en cas de défaillance de nos réseaux de distribution.
- Développer l'activité à l'international.

- Sur le plan réglementaire : suivre et approfondir les infractions liées aux enregistrements (disques et cartes).
- Satisfaire notre clientèle avec un nombre de réclamations le plus bas possible
- Maintenir notre double certification ISO 9001 et ISO 14001.

Sur le plan environnemental :

- Maintenir la démarche Objectif CO2 et ses quatre axes d'amélioration :
 - le véhicule : avec un renouvellement de près de 6 véhicules tous 3 ans.
 - le carburant : en diminuant de 3% la consommation de carburant.
 - le conducteur : en formant le personnel de conduite à l'éco conduite.
 - l'organisation des flux de transport : en informant les sous-traitants sur La démarche CO2.
- Analyser et commencer la transition écologique notamment avec l'utilisation des nouveaux carburants comme le B100. Une étude a été lancée auprès des groupe Oleo 100 et Falaise pour voir si nous pourrions installer une station sur notre site et commencer à faire tourner une partie de la flotte avec ce type de carburant.
- Généraliser la dématérialisation de la facturation qui permet des économies importantes (papier, timbre etc) et de limiter l'emprunte carbone.
- Tendre vers une diminution des consommations en eau de 2% et électricité de près de 4%
- Procéder au recyclage de près de 100% de nos papiers bureaux.

Sur le plan de la sécurité et santé au travail :

- Maintenir un taux de cotisations AT/MP de moins de 5%.
- Sensibiliser le personnel aux risques (situations d'urgence)
- Nous allons commencer une campagne de rajeunissement de nos locaux afin d'améliorer l'image de Galot et d'apporter un confort et cadre de travail meilleur au personnel.

Sur le plan stratégique :

- Rajeunir le personnel Conducteur
- Augmenter le CA
- Mettre en place le management par objectif
- Moderniser GALOT à l'aide d'une veille technologique et continuer la transformation technologique (interfaces EDI avec tous les partenaires y compris à l'international, développer la mise en place des stations chargeurs, implémenter les tablettes pour obtenir en direct les POD).

V – RISQUES ET INCERTITUDES LIES AU COVID

Même si nous espérons une nette amélioration de 2021 par rapport à 2020 nous ne pouvons négliger qu'une nouvelle détérioration de la situation sanitaire mettrait à nouveau en péril notre développement.

Nous avons eu recours au PGE pour Transports Galot pour un montant de 250 000 Euros mais avons d'ores et déjà ces sommes dans notre trésorerie.

Nous n'avons que très épisodiquement fait appel au chômage partiel et uniquement pour nos conducteurs longues distances quand les tractions ont été annulées au mois d'Avril et Mai 2020.

VI - CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lecture est ensuite donnée du rapport général du commissaire aux comptes.

GRASSE, le 2 juin 2021

LE PRESIDENT :

Monsieur MOUTERDE Christophe



TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)				
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées						4				
Montant total des factures concernées		2 6 5	3 2 5		3 3 2 5	3 9 1 6				
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	0 . 4 9 %	0 . 6 0 %	%	6 . 1 8 %	7 . 2 8 %				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		O Délais contractuels :					
Montant total des factures exclues					O Délais légaux : 6 0					
II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		O Délais contractuels :					
Montant total des factures exclues					O Délais légaux : 6 0					
III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées						3				
Montant total des factures concernées				7 9 6		7 9 6				
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	1 . 4 8 %	%	1 . 4 8 %				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		O Délais contractuels :					
Montant total des factures exclues					O Délais légaux : 6 0					
IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		O Délais contractuels :					
Montant total des factures exclues					O Délais légaux : 6 0					



Serge VIANO

EXPERT COMPTABLE

Diplômé d'Etat

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Agréé par la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Sabrina BONINO

EXPERT COMPTABLE

Diplômé d'Etat

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Agréé par la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Rapport du Commissaire aux Comptes

Exercice clos au 31/12/2020

5Ms-Services

868, Allée la Pointe des Moines

Villa Bella Rocca

83700 Saint Raphael



2, Avenue Général Trestournel - 06220 Vallauris - **04 93 64 53 36**

8, Chemin du Santon - 06130 Grasse Le Plan - **04 92 42 43 00**

8, Ave Gaston de Fontmichel - 06460 St Vallier de Thiey - **04 92 60 01 88**

SARL d'Expertise Comptable & de Commissariat aux Comptes au Capital du 578.400 € - RCS Antibes B 408 596 237 - NAF 6920 Z

5Ms SERVICES
SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 868 Allée de la Pointe des Moines
83700 SAINT RAPHAEL

821 738 945 RCS FREJUS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS ***Exercice clos au 31/12/2020***

À l'Assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 5 MS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 5 MS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Un bilan rectificatif a été établi sur l'exercice 2019, faisant apparaître un résultat plus élevé que ce qui était apparu dans la première mouture des comptes annuels 2019, ce qui a permis de consolider les fonds propres de la Société ;**
- **La valeur de participation dans la Société Transports Galot apparaissant page 12&13 de l'annexe reste identique aux exercices précédents, sans aucune provision.**
- **La valeur des emprunts contractés pour l'acquisition des titres de la Société Transports Galot (annexe page 14 s'établit à 426 679 € en baisse de 25 %.**

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SAS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SAS.

¹Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vallauris, le 11 Juin 2021
Le Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE B & V, représenté par Monsieur SERGE VIANO

SARL FIDUCIAIRE BV
Expertise Comptable, Commissaire aux comptes
2 Avenue du Général Trestournel
06220 VALLAURIS
Tél 04 93 64 53 36 Fax 04 93 64 93 78
Siret 408 596 237 00052